Résolution sur le rôle de la culture dans le développement des régions européennes

2009/2570(RSP) - 02/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui a eu lieu en séance le 26 mars 2009, le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 29 voix contre et 32 abstentions, une résolution sur le rôle de la culture dans le développement des régions européennes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, GUE/NGL et Verts/ALE.

Le Parlement note que l'âme culturelle de l'Europe prend de plus en plus d'importance en tant que moyen de rapprocher les citoyens européens tout en respectant leurs différentes identités culturelles et linguistiques. Les cultures de l'Europe représentent des facteurs stratégiques du développement de l'Europe aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'à l'échelle de ses institutions européennes centrales. Les villes et les régions deviennent des acteurs européens dans la mesure où elles partagent l'idéal européen et contribuent à l'essor de l'Union européenne. Les projets culturels fondés sur des initiatives de la société civile semblent contribuer au renforcement et au développement des régions. Enfin, les conférences régionales sont un excellent vecteur pour diffuser les projets et propositions émanant de la société civile, échanger les meilleures pratiques et nouer un dialogue entre les parties responsables.

Dans ce contexte, le Parlement souligne que les stratégies de développement local et régional qui intègrent la culture, la créativité et les arts contribuent grandement à l'amélioration de la qualité de la vie dans les régions et les villes européennes en encourageant la diversité culturelle, la démocratie, la participation et le dialogue interculturel. Il invite la Commission à **présenter un livre vert** en l'accompagnant d'un éventail d'activités potentielles dans le domaine de la culture contemporaine afin de renforcer le développement culturel des régions européennes.

La Commission est également invitée en collaboration avec les autorités régionales et la société civile locale, de prêter son concours à l'organisation de conférences régionales.

Enfin, les députés comptent sur la Commission pour qu'elle présente au Parlement, dans les meilleurs délais, l'étude sur l'influence de la culture aux niveaux régional et local, accompagnée des conclusions et des mesures que la Commission envisage d'en tirer.